

# **NOUVELLES DEMARCHES POUR LES CARTES D'IDENTITE :**

## **CE QUI CHANGE**

Depuis le 14 mars 2017, les demandes de cartes d'identité et leur retrait sont à réaliser dans les mairies où l'on peut habituellement y réaliser une demande de passeport biométrique. Pour les habitants de Petit-Palais-et-Cornemps, les mairies équipées du dispositif nécessaire à la réalisation de votre demande de carte d'identité sont Castillon La Bataille, Coutras, Libourne et Sainte Foy La Grande.

Dorénavant, vous pouvez faciliter vos démarches et choisir de remplir une pré-demande en ligne avant de vous rendre dans ces mairies. Pour cela, rendez-vous sur <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> où vous pourrez créer votre compte personnel nécessaire pour la réalisation de votre pré-demande. Puis, munissez-vous de votre numéro de pré-demande ainsi que des pièces justificatives demandées pour finaliser votre démarche en mairie. Une fois prête, votre carte d'identité sera à retirer dans la mairie où vous aurez déposé votre demande.

**AVANT DE COMMENCER VOTRE PRE-DEMANDE EN LIGNE, N'OUBLIEZ PAS DE PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC UNE MAIRIE CONCERNEE PAR LA DEMARCHE :**

<b>MAIRIE</b>	<b>TELEPHONE</b>
Mairie de Castillon La Bataille	05 57 40 00 06
Coutras	05 57 56 09 09 / 05 57 56 09 05
Libourne	05 57 40 00 06
Sainte Foy La Grande	05 57 46 10 84